

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

COMMUNE DE CASTIRLA

EGLISE DE L'ANNONCIATION
TRAVAUX DE REMISE EN ETAT SUITE AU SINISTRE DE 2017

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT 2 - RESTAURATION DES DECORS PEINTS

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE CASTIRLA

MAIRIE DE CASTIRLA

20 250 - CORTE

ARCHITECTE

SARL ALPHA ARCHITECTURE

28bis, Cours Paoli
Immeuble Serena
20250 CORTE

☎/📠 04.95.46.00.64

📧 alpha.architecture@wanadoo.fr

BUREAU D'ETUDES

-

FEVRIER 2018

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES PRESCRIPTIONS GENERALES

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

Définition des ouvrages

Les travaux du présent lot sont classés en 1 chapitres :

- Lot n° 2 - Restauration des décors peints

Définition sommaire des prestations dues par l'Entreprise

Outre les prescriptions contenues dans le CCT Commun, les travaux du Lot n° 1 comportent toutes les sujétions comprises :

- Les installations du chantier.
- La fourniture, le stockage, la mise en œuvre et le montage de tous les matériaux et produits entrant dans la constitution des ouvrages.
- L'exécution de tous les ouvrages définis par le présent descriptif.
- La réfection immédiate des ouvrages défectueux après constatation soit en cours de chantier, soit à la réception des travaux.
- Les protections des ouvrages contre les éboulements, chocs, remontées des eaux et leur évacuation.
- La fourniture d'échantillons.
- Le transport aux décharges publiques et décharges spécialisées des déblais excédentaires et de tous les gravats provenant du chantier.
- Et, d'une façon générale, toutes les prestations nécessaires pour satisfaire aux obligations imposées par le devis descriptif.

Prestations dues par l'Entreprise au titre des installations de chantier et organisation générale

Les installations de chantier comprenant notamment :

L'étude d'implantation des matériels nécessaires à la réalisation des constructions.

La fourniture, l'amenée à pied d'œuvre et l'installation de tout le matériel nécessaire à l'exécution de chaque catégorie de travaux.

Le démontage et le repli à la fin des travaux des matériaux et des matériels.

L'aménagement et l'entretien des accès et voies provisoires.

La démolition des ouvrages provisoires (socles, voie de grue, etc....)

Toutes les installations d'amenée d'eau à partir d'un branchement principal aux frais de l'Entreprise et la d'eau.

La sécurité publique pendant l'exécution des travaux.

La signalisation de sécurité et l'éclairage du chantier.

D'autre part, il devra se conformer aux prescriptions applicables aux travaux de l'Administration, notamment en ce qui la signalisation des chantiers, les précautions à prendre contre les accidents, les dégradations aux voies publiques, etc....

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

Documents techniques de référence :

Les travaux seront exécutés conformément aux prescriptions du présent C.C.T.P.

Les travaux seront exécutés conformément aux DTU et normes en vigueur à la date du chantier.

DESCRIPTION ET POSITION DES TRAVAUX LOT N° 2

LOT N° 2 : Restauration des décors peints

Généralités :

Les travaux du présent lot seront réalisés en coordination avec l'Architecte et le Maître d'Ouvrage.

L'entrepreneur soumissionnaire doit se rendre sur le site avant la remise de sa proposition de prix, afin de se rendre compte par lui-même de la nature et de l'étendue des ouvrages à réaliser. Etant bien spécifié qu'aucun supplément de prix ne sera accordé après signature du marché, aux Entreprises pour raison d'omissions. Les parties ou ouvrages existants qui sont à conserver seront en cas d'endommagements rétablis à la charge de l'entreprise.

Objet :

Dégagement et restauration des décors peints suite aux dégâts des eaux / 20171 ;

Restauration des enduits en soubassement du mur Nord de la Nef ;

Restauration et reprise des altérations de la voûte de la Nef ;

Reprise générale des peintures des chapelles latérales ;

Réfection générale du badigeon ocre des murs de la nef ;

Révision et mise en couleur des corniches et des pilastres ;

Restauration et reprise des altérations du chœur.

Les travaux comprennent :

- Les études et propositions de mise en couleurs.
- Assainissement des soubassements ;
- Enlèvement des maçonneries dégradées ;
- Réfection des enduits et de maçonneries dégradées ;
- Enlèvement de la peinture blanche par brossage ;
- Petites reprises de maçonneries ;
- Travaux de mise en couleurs pour l'ensemble des zones.

Tous ces travaux sont à réaliser après purge et toutes sujétions de reprise des supports et des maçonneries.

1 Installation de chantier

1.1. Installation de Chantier

Installation et balisage, pose du panneau de chantier.

Nettoyage des abords et balisage des aires de stockages.

Installation des moyens de levage (Monte charge, ...)

Préparation pour approvisionnement et enlèvement des gravats et déchets aux décharges spécialisées.

Réglementation de référence : Sans objet

Position : Suivant plan d'installation du chantier à fournir par l'Entreprise.

1.2. Echafaudages

Mise en place d'échafaudages tubulaires sur la hauteur du Bâtiment, y compris système de protection réglementaire et toutes sujétions (A faire réaliser par une entreprise agréée).

Ce système devra avoir l'approbation du Maître de l'Ouvrage, de l'Architecte.

Mise en place d'un plancher en bois avec plinthes garde gravois et filet de protection au droit de l'intervention.

Protections particulières au droit des accès et passages utilisés par les utilisateurs de l'Eglise.

Réglementation de référence : Sans Objet

Position : Emprise générale chantier.

1.3. Replie de chantier

Au droit de l'intervention, nettoyage général des lieux et toutes sujétions.

Réglementation de référence : Sans Objet

Position : Emprise générale chantier.

2 Restauration des décors peints

2.1. Restauration des enduits en soubassement du mur Nord de la Nef

Réalisation en accord avec le MO et l'Architecte.

Conformément au § ci-dessus « Les travaux comprennent ».

Réglementation de référence : Sans objet.

Localisation : Suivant plan.

2.2. Restauration et reprise des altérations de la voûte de la Nef

Réalisation en accord avec le MO et l'Architecte.

Conformément au § ci-dessus « Les travaux comprennent ».

Réglementation de référence : Sans objet.

Localisation : Suivant plan.

2.3. Reprise générale des peintures des chapelles latérales

Réalisation en accord avec le MO et l'Architecte.

Conformément au § ci-dessus « Les travaux comprennent ».

Réglementation de référence : Sans objet.

Localisation : Suivant plan.

2.4. Réfection générale du badigeon ocre des murs de la nef

Réalisation en accord avec le MO et l'Architecte.

Conformément au § ci-dessus « Les travaux comprennent ».

Réglementation de référence : Sans objet.

Localisation : Suivant plan.

2.5. Révision et mise en couleur des corniches et des pilastres

Réalisation en accord avec le MO et l'Architecte.

Conformément au § ci-dessus « Les travaux comprennent ».

Réglementation de référence : Sans objet.

Localisation : Suivant plan.

2.6. Restauration et reprise des altérations du chœur

Réalisation en accord avec le MO et l'Architecte.

Conformément au § ci-dessus « Les travaux comprennent ».

Réglementation de référence : Sans objet.

Localisation : Suivant plan.

=====

A le, 2018

Mention manuscrite "Lu et approuvé"

L'Entrepreneur

VISAS :

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A, le..... 2018

La Personne responsable du Marché

Eglise de l'Annonciation - Travaux de remise en état suite au sinistre de 2017						
Maître d'ouvrage : Commune de Castirla						
CDPGF Lot n° 2 - Restauration des décors peints						
N°	Désignation des Ouvrages	Unités	Quantité MCE	Quantité Entreprise	Prix Unitaire	Total
Restauration des décors peints						
1	Installation de chantier					
1.1.	Installation de chantier	Ens.	1			
1.2.	Echaffaudages	Ens.	1			
1.3.	Replie de chantier	Ens.	1			
2	Restauration des décors peints					
2.1.	Restauration des enduits en soubassement du mur Nord	Ens.	1			
2.2.	Restauration et reprise des altérations de la voûte	Ens.	1			
2.3.	Reprise générale des peintures des chapelles latérales	Ens.	1			
2.4.	Réfection générale du badigeon ocre des murs	Ens.	1			
2.5.	Révision et mise en couleur des corniches et des pilastres	Ens.	1			
2.6.	Restauration et reprise des altérations du chœur	Ens.	1			
TOTAL					H.T. T.V.A. 10 % T.I.C.	
<p>Les Quantités sont données à titre indicatif. Les quantités doivent impérativement être calculées et vérifiées par l'Entreprise sous sa seule responsabilité. L'entreprise s'engage sur un marché à montant global et forfaitaire.</p>						
A, le 2018			A, le 2018			
L'Entrepreneur <i>Signature et Cachet de l'Entreprise</i> précédé de la mention "Vérfifié, Lu et Approuvé"			Le Maître d'Ouvrage			